

N. 19 Le dix-huit août, mil neuf
 Félix-Louey cent-vingt-six, ou la dispen-
 se des bans de mariage, avec
 Marie-Jeanne Lesage de sa sœur Mesme à Paris, L. Caen,
 Ste. Genevieve, & vicairie-forain, en date
 du sept août courant, ou avec
 la publication de l'autre ban,
 faite au prése de notre-mere
 paroissiale, le dimanche quinze
 août courant entre Félix-Louey,
 cultivateur, domicilié en cette
 paroisse, fils-majour de Ephrem
 Louey, cultivateur, et de feu
 Eugène Mirille, de cette paroisse,
 d'une part; et Marie-Jeanne
 Lesage, domiciliée en cette pa-
 roisse, fille mineure de feu
 Louis Lesage et de Genevieve
 Lesage, surs de cette paroisse,
 d'autre part; nous, pretre-decan
 vant-soussigné, avec le concen-
 tement des parents de la partie
 mineure, nous requies et recu
 leur mutuel consentement de
 mariage et avons béni leur
 mariage en présence de Ephrem
 Louey, pere et tuteur de l'epoux,
 et de Maucelin Salles, tuteur de l'epouse.

Tous intervens, à l'exception du
 tuteur de l'epouse qui n'a de son
 propre nom signé aucune partie.
 M. Jeanne Lesage
 & elle Louey
 Ephrem Louey
 Le curé de Ste. Genevieve.